

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Année 2017



Conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 (dite loi BARNIER) du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, l'assemblée délibérante doit se faire communiquer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers. C'est l'objet du présent document.

LES MOYENS DEDIES AU SERVICE DECHETS

Pour faire fonctionner le service public d'élimination des déchets, la collectivité mobilise des moyens importants :

- 21 agents,
11 véhicules :
 - o 1 véhicule 4x4, 2 Benne à Ordures ménagères, 1 camion grue auxiliaire, 1 camion multi-bennes grue auxiliaire, 1 camion multi-bennes, 1 tracteur de semi-remorque, 1 fourgon plateau, 1 pelleteuse, et 2 véhicules légers
- 2 remorques fonds mouvants, 1 remorque porte caissons,
- 1 déchèterie à Fresse sur Moselle mise en service en 2003, rénovée en 2017.
- 1 déchèterie à Rupt sur Moselle mise en service en 2014,
- 1 station de transit des ordures ménagères, datant de 2003,
- 1 bâtiment regroupant le garage et les locaux administratifs, construit en 2005.

Ces moyens se répartissent entre les opérations de collecte, transit et transport des différents flux de déchets, que ce soit les ordures ménagères en porte-à-porte, les déchèteries, les points d'apport volontaire pour les déchets recyclables et le ramassage des encombrants.

Par ailleurs, des moyens administratifs sont également mobilisés pour assurer le fonctionnement de ce service : suivi des comptes clients, informations, communication, distribution des bacs et des sacs, facturation et recouvrement.

MOT DU VICE-PRESIDENT

Le rapport présenté par la Communauté de Commune des Ballons des Hautes Vosges répond à l'obligation de présenter annuellement un rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et gestion des déchets. Ce document est un outil de communication à destination des élus et des usagers. L'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : Le service public de prévention et de gestion des déchets fait l'objet d'une comptabilité analytique.

Le Vice- président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique. Ainsi, ce rapport fournit les indicateurs d'ordre technique et financier permettant d'illustrer au mieux l'activité des services. Afin de faciliter la connaissance de la nature et du niveau de l'offre de service public par la population et engager un vrai dialogue sur la modernisation et l'amélioration du service, ce rapport sera diffusé sur notre site internet www.cc-ballonsdeshautesvosges.fr .

Le Vice-Président,

Jean Marc TISSERANT



SOMMAIRE

Partie 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

- 1-1 TONNAGES
- 1-2 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)
 - 1-2.1 La collecte
 - 1-2.2 Le transit
 - 1-2.3 Le transport
 - 1-2.4 Le traitement
- 1-3 LA COLLECTE SELECTIVE
 - 1-3.1 La collecte sélective du verre (Points d'apport et déchèteries)
 - 1-3.2 La collecte sélective des emballages hors verre (CSHV) et des papiers cartons
- 1-4 LA COLLECTE EN DECHETERIES
 - 1-4.1 Gestion des hauts de quai des déchèteries
 - 1-4.2 Gestion du bas de quai
- 1-5 LA COLLETTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE
- 1-6 SERVICE AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

Partie 2 : LES ACTIONS DE COMMUNICATION / PREVENTION EN 2017

Partie 3 : INDICATEURS FINANCIERS

Matrice 2016

Matrice 2017

- 3-1 COUT GLOBAL DU SERVICE
- 3-2 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES
- 3-3 LA COLLECTE DU VERRE
- 3-4 LA COLLECTE DES EMBALLAGES HORS VERRE
- 3-5 LA COLLECTE EN DECHETERIES
- 3-6 LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE
- 3-7 LA COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS

Point sur : le coût par habitant

Point sur : le coût par tonne

Point sur : les charges de tri et traitement des déchets

Point sur : les soutiens des Eco organismes

Point sur : la facturation

CONCLUSION



PARTIE 1

INDICATEURS TECHNIQUES



1-1 TONNAGES

Les tonnages

Le tableau suivant reprend les différents tonnages pris en charge par la collectivité :



TYPE DE DECHETS	Tonnage 2016	Tonnage 2017	2017 / 2016 en %	Kgs / habitant en 2017
Ordures ménagères résiduelles	1 541	1 591	+ 3.25 %	105.56
Biodéchets des Professionnels	72	60	- 16.67 %	3.98
Verre	813	796	-2.09 %	52.81
Papiers cartons + emballages triés	1361	1327	- 2.5 %	88.04
Tout venant	769	773	+ 0.52 %	51.29
Bois	533	445.6	-16.40 %	29.56
Huissieries	62	71	+ 14.51 %	4.71
Métaux	314	307.4	- 2.1 %	20.4
Meubles	458	475.7	+ 3.86 %	31.56
Gravats – Déchets Inertes	969	850.4	- 12.24 %	56.42
Branches - Déchets Verts	1315	1060.3	- 19.37 %	70.35
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	223	195.6	- 12.29 %	12.98
Plâtre	175	145.3	- 16.97 %	9.64
Déchets Toxiques (DDS)	28	19.28	- 31.14 %	1.28
Textile / maroquinerie	123	121.9	- 0.89 %	8.09
Films plastiques	15	7.12	- 47.47 %	-
Pneus	25	37.36	+ 49.44 %	-
Polystyrène		Pas de données	-	-
Piles	2.3	1.45	-6.30 %	<1
Amiante lié	17	15.2	-10.59 %	1.01
Huiles minérales	8.4	8.9	+ 5.95 %	<1
Huiles alimentaires	3.2	2.89	-9.03 %	<1
Déchets de soins	0.2	0	-	<1
Batteries	7	2.7	-38.57 %	<1
Lampes Ampoules	1.16	1.22	+0.52 %	<1
Radiographies	Pas de données		-	-
Cartouches d'encre	Pas de données	0.38	-	<1
TOTAL	8 839	8 317	-5.91 %	545

*suivant population SINOE/ADEME 2017 : 15 072 habitants.



1-2 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

- 1-2.1 La collecte
- 1-2.2 Le transit
- 1-2.3 Le transport
- 1-2.4 Le traitement

1-3 LA COLLECTE SELECTIVE

- 1-3.1 La collecte sélective du verre (Points d'apport et déchèteries)
- 1-3.2 La collecte sélective des emballages hors verre (CSHV) et des papiers cartons



COLLECTE DES DECHETS

1-4 LA COLLECTE EN DECHETERIES

- 1-4.1 Gestion des hauts de quai des déchèteries
- 1-4.2 Gestion du bas de quai

1-5 LA COLLETTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

1-6 SERVICE AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITES





En 2017, le service déchets de la communauté de communes a collecté 7 425 tonnes de déchets ménagers et assimilés, en baisse de 6.37 % par rapport à 2016.

❖ Ordures ménagères résiduelles :

La mise en place technique de la redevance incitative a eu un impact important. Depuis 2015, nous constatons une baisse du tonnage.

Pour l'année 2017, l'augmentation des tonnages est due aux incivilités et manque de prévention auprès des usagers. Il faut que notre collectivité mette en place très rapidement des opérations de prévention afin d'aboutir à une baisse de ces tonnages.



❖ Gravats - Déchets inertes :

Le tonnage collecté a diminué.

Par nature, ce flux est sujet à de très fortes variations. Il ne s'agit donc pas forcément d'une tendance de fond.

La collectivité devra s'attacher à trouver une solution pérenne de gestion de ce flux à moyen terme.



❖ Déchets toxiques – DDS :

Le tonnage a diminué.

La nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) est en place depuis 2013. La formation des agents des déchèteries a permis de mieux apprécier les exigences du tri des produits, ce qui explique la diminution.





LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

➤ La collecte

Cette collecte concerne les déchets résiduels des ménages et assimilés (entreprises, administrations, associations).

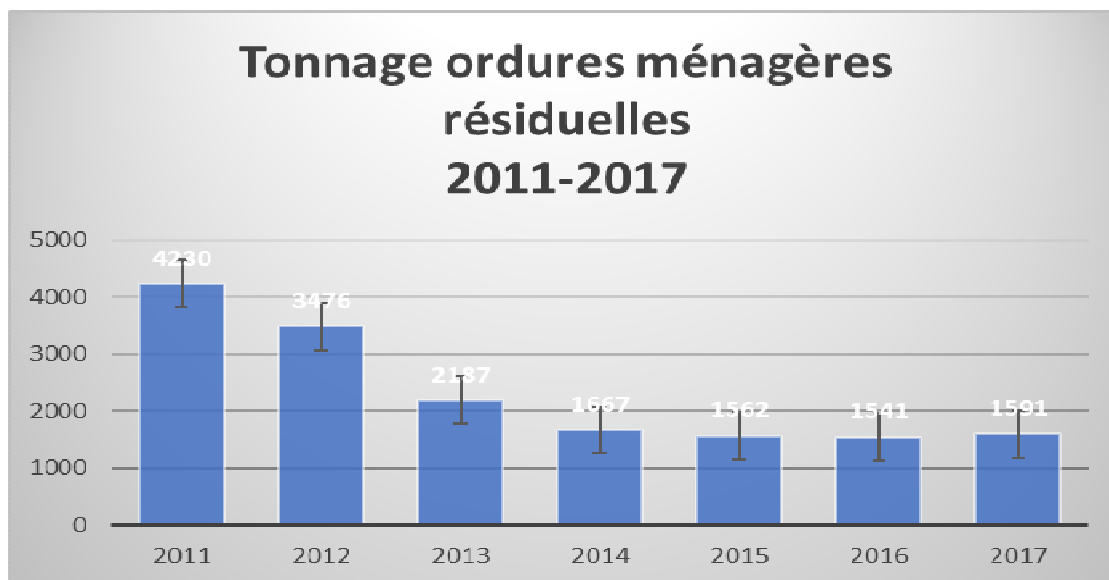
Pour assurer ce service en régie, la CCBHV mobilise trois équipages de collecte :

- Deux équipes de 2 agents (véhicules lourds),
- Une équipe composée d'1 seul agent (véhicule léger), sauf le mardi 2 agents.



Avec 1 591 tonnes, ce flux a connu une légère hausse.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles sur la période 2011-2017.



La collecte des ordures ménagères résiduelles se déroule :

- Les lundis à Rupt sur Moselle et Ferdrupt,
- Les mardis au Thillot et Ramonchamp,
- Les jeudis à Bussang et Saint Maurice sur Moselle,
- Les vendredis à Fresse sur Moselle et au Ménil.



➤ *Le transit*

Après collecte, les déchets sont vidés dans une semi-remorque au niveau de notre centre de transit.



Cette opération permet de réduire les coûts de transport entre le site de Fresse sur Moselle et l'incinérateur situé à Rambervillers.

➤ *Le transport*

Le transport est assuré en régie au moyen d'un tracteur et d'une remorque à fond mouvant alternatif (FMA) de 90m³.

Chaque rotation permet de transporter de 20 à 25 tonnes de déchets selon leur densité.

- ✓ Une remorque dédiée aux OMR. Compte tenu de la baisse importante des tonnages, nous n'effectuons plus que 1 à 2 rotations par semaine vers le centre de traitement.
- ✓ Une deuxième remorque est dédiée aux multi matériaux.



➤ *Le traitement*

Les ordures ménagères sont apportées à l'usine d'incinération de Rambervillers pour y être brûlées.

Le marché de traitement dépend du SMD (Syndicat Mixte Départemental). C'est lui qui passe le marché et vote chaque année le tarif mutualisé applicable à toutes les collectivités du département.



Cette unité d'incinération (la seule du département) traite environ 100 000 tonnes de déchets ménagers par an.



LA COLLECTE SELECTIVE

Cette collecte concerne le verre d'une part et les bouteilles et flacons plastiques, les emballages, le papier, le carton, ainsi que les boîtes et emballages métalliques d'autre part.



Ces 2 flux sont collectés en points d'apport volontaire.

Le nombre de points de tri est stable. Ils se répartissent comme suit :

- Bussang : 12 points complets (verre + emballages),
- Saint Maurice sur Moselle : 11 points complets et 2 bornes de verre,
- Fresse sur Moselle : 13 points complets et 2 bornes de verre,
- Le Ménil : 9 points complets et 3 bornes de verre,
- Le Thillot : 21 points complets et 6 bornes de verre,
- Ramonchamp : 12 points complets,
- Ferdrupt : 6 points complets et 1 borne de verre,
- Rupt sur Moselle : 16 points complets et 4 bornes de verre,

Cela représente 100 points de tri complets et 24 points de tri pour le verre uniquement, soit 156 bornes pour les emballages et 118 pour le verre.

L'année 2018 sera consacrée à l'élaboration d'un recensement des points d'apports volontaires et à une réflexion sur une diminution et une concentration de ces points.





➤ *La collecte sélective du verre (Points d'apport)*

La collecte des points d'apport volontaire est réalisée intégralement en régie. Elle mobilise un camion benne avec grue ainsi qu'un agent à mi-temps.

Le verre est ensuite transporté en bennes 30 m³ au moyen d'un camion muni d'un bras multi-bennes et d'une remorque. Chaque rotation permet de transporter environ 20 tonnes de verre.

Le verre est apporté à Saint Menge (88170) pour y être recyclé. Il est fondu pour refaire des emballages en verre.

Comme les années précédentes, le tonnage de verre collecté dans les points d'apports est en baisse de 2 % à 796 tonnes.

➤ *La collecte sélective des emballages hors verre (CSHV) et des papiers - cartons*

La collecte des points d'apport volontaire ainsi que le transport de ce flux sont réalisées intégralement en régie. Elle mobilise un camion avec bras multi-bennes et grue auxiliaire ainsi que 1.5 agents. La CCBHV recharge une FMA (volume de 5 bennes de 30 m³ compacté avec une pelleteuse) et livré directement au centre de tri. Chaque rotation permet de transporter 7 à 9 tonnes de mélange.

Les différents produits sont alors séparés sur la chaîne de tri avant de repartir vers les sites où ils sont valorisés.

Cette collecte comprend également les papiers-cartons collectés directement en déchèteries. Ceux-ci suivent ensuite la même filière de traitement.

Le tonnage de cette collecte en mélange et des papiers cartons de déchèterie est en baisse : -2.50 % à 1 327 tonnes contre 1 361 tonnes en 2016.

La collecte en bornes de tri représente 1 041 tonnes tandis que la collecte en déchèterie (papiers – cartons) atteint 286 tonnes.

➤ *Performance de la collectivité*

Avec 52.8 kg de verre trié par habitant, la CCBHV se classe généralement dans les meilleures collectivités des Vosges.

Le niveau de performance s'explique à la fois par la redevance incitative, et par la forte densité de bornes de tri présentes sur le territoire.

Avec 88.04 kg d'emballages hors verre triés, la CCBHV a, encore cette année, d'excellentes performances.

Si la quantité est là, la qualité du tri s'est fortement dégradée. Les refus de tri dépassent les 30 % avec une tendance à la hausse.

Il semble indispensable de mettre en place des actions correctives rapidement et dans la durée afin d'inverser cette tendance.

Comme l'année précédente, en raison de nombreux arrêts maladies, la collectivité a dû souscrire des prestations extérieures pour la collecte des PAV et transit FMA.



LA COLLECTE EN DECHETERIES

La collectivité exploite deux déchèteries : une à Fresse-sur-Moselle depuis 2003 et une à Rupt sur Moselle depuis fin 2014.

Pour la déchèterie de Fresse, des travaux de rénovation et mise aux normes des installations ont été réalisés courant 2017.



Ces équipements permettent de collecter et de valoriser ou d'éliminer dans des conditions satisfaisantes les déchets qui n'ont pas leur place dans les ordures ménagères, tels que les déchets verts, les métaux, les gravats...

Afin de garantir un meilleur tri, la collectivité s'est dotée de basculeurs à déchets verts et gravats. Nous sommes l'unique collectivité de l'Est à posséder ce type d'équipement.



➤ *Les horaires*

Les équipements sont ouverts :

- 35 heures par semaine pour la déchèterie de Fresse sur Moselle,
- 24 heures par semaine pour la déchèterie de Rupt sur Moselle,

Ces horaires sont valables toute l'année ; la CCBHV n'a pas mis en place d'horaires d'hiver.

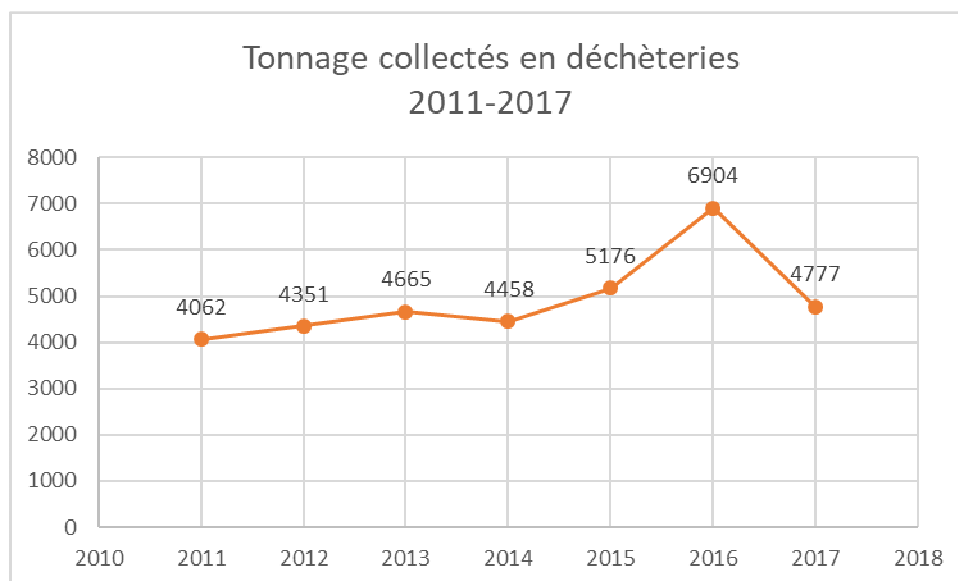
Les horaires d'ouverture sont complémentaires, ce qui permet d'avoir au moins un site ouvert, sauf le dimanche ou les deux déchèteries sont fermées.



➤ *Gestion des hauts de quai des déchèteries*

La CCBHV assure en régie l'exploitation des deux déchèteries. Ces équipements mobilisent 4 agents. Les travaux de rénovation et de mise aux normes des déchèteries et la présence de 2 gardiens sur le site de Fresse permettent de mieux conseiller les usagers et d'optimiser le tri.

L'évolution des tonnages s'inscrit en baisse en 2017 : 4 777 tonnes contre 6 904 tonnes en 2016, soit une baisse de 30.81 %.



On constate une très large baisse des dépôts en déchèteries, ce qui explique l'augmentation des OMR. La collectivité doit sensibiliser la population à la qualité du tri.

A noter : ce tonnage inclut également le tonnage des encombrants collectés en porte-à-porte, qui sont ensuite transférés dans les bennes de déchèterie.



➤ *Gestion du bas de quai*

La CCBHV assure le transport de la majorité des tonnages collectés en déchèterie.

Afin de réduire ses coûts de transport, le service dispose d'une pelleteuse sur le site de Fresse pour tasser le contenu des bennes.



Les bennes de la déchèterie de Rupt ne sont pas tassées pour plusieurs raisons :

- Le coût de l'engin ne se justifie pas au vu des économies réalisées,
- La maintenance d'un engin sur un site déporté est plus complexe,

Un camion équipé d'un bras multi-bennes ainsi que d'une remorque assure cette prestation de transport.

Selon les flux transportés, chaque benne contient de 3 à 10 tonnes de déchets.

Ces transports mobilisent également un agent à temps plein.

Certains flux sont transportés par des prestataires dans le cadre de marché départementaux passés par SMD : c'est le cas des déchets toxiques et des huiles pris en charge par l'entreprise Grandidier, ou du plâtre transporté et traité par CITRAVAL.

De nombreuses filières de type REP (Responsabilité Elargie du Producteur) sont sous le contrôle d'éco organisme : les DEEE, les pneus, les piles, le textile, les déchets de soins, les meubles... Elles fournissent parfois les contenants de collectes (cas des meubles), et assurent le transport des déchets (meubles, DEEE, etc...).

Le tout venant des déchèteries est incinéré au lieu d'être enfoui, sauf lorsque les produits ne sont pas compatibles avec le fonctionnement de l'incinérateur (nature des produits, ou hors gabarit).



Le tableau ci-dessous reprend les modes de traitement des différents déchets pris en charge par les déchèteries.

Tout venant	Incineration sur le site de Rambervillers
Papiers cartons + emballages triés	Tri sur le centre de tri de Razimont (88) (Epinal) puis expédition à des industriels
Verre	Recyclage sur le site de St Menge (88)
Bois	Valorisation bois-énergie sur le site de NORSKE SKOG (GOLBEY)
Huisseries	Collecte par filière propre
Métaux	Collectés par les ETS PERRIN
Meubles	Collecte par filière propre
Gravats	Stockage
Branches - Déchets Verts	Compostage sur le site de Wittenheim (AGRIVALOR)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Collecte par filière propre
Plâtre et composites	Collecte par filière propre
Déchets Toxiques (DDS)	Incineration
Textile / maroquinerie	Tri puis valorisation (filieres commerciales ou industrielles)
Films plastiques	Tri sur le centre de tri de PFASTATT
Pneus	Démantèlement puis valorisation des métaux et des pneus
Polystyrène	Apporté à Knauf Industrie (Ste Marie en Chanois) pour réutilisation dans le process de fabrication
Piles	Neutralisation des déchets toxiques et valorisation des métaux
Amiante lié	Enfouissement sur site spécialisé
Huiles minérales	Valorisation énergétique
Huiles alimentaires	Valorisation énergétique
Déchets de soins	Valorisation énergétique
Batteries	Neutralisation des déchets toxiques et valorisation des métaux
Lampes Ampoules	Neutralisation des déchets toxiques et valorisation des métaux
Radiographies	Valorisation ou incineration
Cartouches d'encre	Recyclage des cartouches ou incineration selon les modèles



LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE



La collecte se fait sur demande avec groupement des enlèvements. Ramassage 3 fois dans l'année pour toutes les communes.

Toutefois, certains préfèrent apporter en déchèterie plutôt que d'attendre une collecte.

SERVICES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

La CCBHV a aussi pris en charge des Déchets Industriels Banals (DIB). La collectivité assure les prestations d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets.

Près de 28.9 tonnes de déchets ont ainsi été pris en charge en 2017.

Par ailleurs, la communauté de communes a assuré le transport des boues (382.58 tonnes) de la station d'épuration du Thillot, ainsi que des boues du SIAHR (246.20 tonnes).





PARTIE 2 LES ACTIONS DE COMMUNICATION / PREVENTION EN 2017



La collectivité attache une grande importance à la communication auprès des usagers, et emploie une multitude de supports tels que : affichage, presse écrite, radio, site internet, animations sur site des déchèteries, dans les écoles ou auprès des particuliers.

Au sein de nos équipes, nous comptabilisons deux ambassadeurs du tri.

ACTIONS SUR LE TERRAIN

➤ Signalétique

Dans le cadre du partenariat avec le SMD, notre collectivité s'est dotée de nouveaux panneaux des différentes filières accessibles en déchèteries.





➤ Consignes de tri sur les points d'apports volontaires

Comme pour les déchèteries, notre collectivité s'est dotée de nouveaux panneaux des consignes de tri qui sont apposés sur l'ensemble des points d'apports volontaires du territoire



➤ Semaine européenne de réduction de déchets

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 18 au 26 novembre, notre Communauté de Communes en partenariat avec le SMD a mis en place des ateliers de lutte contre le gaspillage.





➤ Inauguration Déchèterie Fresse sur Moselle

Après plusieurs mois de travaux, la déchèterie de Fresse sur Moselle ouvre ses portes en septembre. Modification accès voirie et sens de circulation, remise aux normes des murets de déchargement haut de quai, création d'un bâtiment et d'un auvent et mise en place d'une borne d'accès PMR.

L'inauguration a eu lieu le 09 septembre 2017. Ce fut l'occasion de présenter aux élus et à la population l'ensemble du parc matériel des différents services de notre collectivité.



➤ Visites déchèteries

Comme chaque année, notre collectivité accueille au sein des déchèteries des classes, des associations..... Chaque visite dure environ 2 h 00. Ces visites sont composées d'un temps d'animation sur sites puis d'un temps de mise en situation en salle.

Explications et démonstrations du fonctionnement des déchèteries, explications sur les consignes de tri, distribution de plusieurs supports aux élèves et aux accompagnateurs (Fly déchets, carnets de courses, autocollant stop pub, sac de tri verre et multi-matériaux).

Toutes ces animations sont encadrées par nos ambassadeurs du tri et agents des déchèteries.

Objectifs : transmettre les bons gestes par l'intermédiaire des enfants et leur expliquer de façon ludique le fonctionnement du tri, des déchèteries et de la facturation.



Association les anciens d'AFN



Ecole de Rupt sur Moselle



➤ Actions de contrôles

Depuis l'année 2016, les policiers territoriaux effectuent des contrôles aux abords des points d'apports volontaires (repressions, facturation des dépôts sauvages et explications).



➤ Opération compost

En mai 2017, nous avons comme les années précédentes et grâce à la collecte des déchets verts de notre collectivité, en partenariat avec notre prestataire AGRIVALOR, organisé une opération compost sur nos déchèteries.



ACTIONS D'INFORMATIONS

➤ Publication de 2 bulletins « Echo des Ballons »

Revue sur les diverses actions de la collectivité et qui donne des astuces pour la réduction des déchets, la facturation du service, l'application des bons gestes de tri.

Cette revue est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres. Document bien accueilli par les administrés. Le coût annuel s'élève à 7 924 €.



➤ Publication de 2 lettres d'informations

Ces lettres d'informations spécifique à la gestion des déchets sont destinées à simplifier les consignes de tri. La collectivité communique ainsi sur la prévention et l'organisation du service. Le coût annuel s'élève à 820 €.





➤ Porte-à-porte

Nos agents se rendent régulièrement au domicile de certains usagers lorsque ceux-ci ne peuvent se déplacer. Ils leur apportent divers supports explicatifs sur la nécessité du tri.

➤ Nouveaux habitants

A noter que nous fournissons beaucoup d'informations sur le service déchets via notre site internet, notre accueil et/ou par téléphone. Les usagers peuvent nous joindre facilement.

L'acquisition des bacs de collecte se fait uniquement au sein de la CC BHV.

Les accueils des mairies renseignent également les nouveaux habitants et distribuent des sacs contenant les informations nécessaires au tri. (*Réglette de tri, documentation sur le tri, stop pub, sac à verre.....*)

Sites internet communes / partenariat transmission informations

SUBVENTIONS VERSÉES PAR LE SMD

Grâce aux actions engagées, la collectivité a reçu une subvention d'un montant total de **16 294.05 €**, soit :

- 13 541.19 € pour la participation des agents ambassadeurs du tri
- 2 752.86 € au titre de la communication générale.

Ces aides découlent du programme de soutien à la communication à la prévention avec des financements de l'ADEME, du SMD et des EcoOrganismes.





PARTIE 3 INDICATEURS FINANCIERS



L'ADEME développe, depuis le milieu des années 2000 sur le plan national, un système de référentiel d'analyse des coûts des services déchets (Matrice ComptaCoût) afin de permettre aux collectivités de se positionner par rapport à des moyennes locales et nationales.

Ce suivi normé des coûts permet également à la collectivité de suivre l'évolution de ses coûts dans le temps, et de mesurer l'impact des réformes engagées.

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche en 2012.

Vous trouverez ci-dessous le rappel des principaux chiffres tels que présentés dans les matrices 2015 et 2016.

Vous trouverez ensuite les coûts issus de la matrice 2017 avec son analyse succincte.

A noter : la méthode ComptaCoût fixe des conventions de traitement des données de chaque collectivité.

C'est pourquoi il peut exister des variations entre certains tonnages mentionnés dans les précédents tableaux, et les tonnages pris en compte dans ComptaCoût. Par exemple :

- *la totalité des tonnages « verre » sont affectés au flux collecte sélective du verre, y compris les tonnes de verre collectés en déchèteries,*
- *à l'inverse, les papiers-cartons de déchèteries sont comptabilisés en flux déchèteries et non dans la collecte sélective,*
- *les tonnages de gravats ne sont pas comptabilisés car trop variables d'une année à l'autre et d'une collectivité à l'autre.*



Matrice 2015

Vous trouverez ci-dessous, pour mémoire, la matrice simplifiée des coûts 2015

Population desservie :	15398	15398	15398	15398	15398	15398	15398
Tonnage :	1562	851	1008	3832	3	64	7320
DONNEES 2015	Ordures ménagères	Verre	Emballages	Déchèterie	Encombrants en PAP	Biodéchets des Pros	Total
Charges de structure - Communication - Prévention	95 331 €	10 743 €	37 709 €	74 402 €	570 €	2 750 €	221 504 €
Pré collecte - Collecte	326 451 €	53 991 €	70 007 €	169 239 €	2 364 €	- €	622 051 €
Transfert / Transport	43 438 €	10 718 €	33 570 €	84 262 €	753 €	- €	172 741 €
Traitement	193 338 €	- €	123 550 €	189 933 €	315 €	16 561 €	523 696 €
TVA acquittée	14 839 €	3 319 €	6 892 €	15 766 €	234 €	3 412 €	44 462 €
Sous Total charges HT	658 559 €	75 452 €	264 835 €	517 835 €	4 001 €	19 311 €	1 539 993 €
Sous Total charges TTC	673 398 €	78 771 €	271 728 €	533 601 €	4 235 €	22 723 €	1 584 455 €
Ventes de matières / Autres Produits	998 €	25 487 €	77 646 €	66 979 €	- €	- €	171 109 €
Soutiens ecoorganismes	8 754 €	8 213 €	164 457 €	55 175 €	- €	- €	236 600 €
Reprises de subventions / aides à l'emploi	7 637 €	313 €	1 231 €	2 962 €	17 €	80 €	12 240 €
Sous Total recettes	17 388 €	34 014 €	243 333 €	125 117 €	17 €	80 €	419 949 €
Coût service HT	641 171 €	41 438 €	21 502 €	392 718 €	3 985 €	19 230 €	1 120 044 €
Coût service TTC	656 010 €	44 757 €	28 394 €	408 484 €	4 218 €	22 642 €	1 164 506 €
Coût par habitant HT	41,64 €	2,69 €	1,40 €	25,50 €	0,26 €	1,25 €	72,74 €
Coût par habitant TTC	42,60 €	2,91 €	1,84 €	26,53 €	0,27 €	1,47 €	75,63 €
Coût par tonne HT	410 €	49 €	21 €	102 €	1 328 €	300 €	153 €
Coût par tonne TTC	420 €	53 €	28 €	107 €	1 406 €	354 €	159 €



Matrice 2016

Vous trouverez ci-dessous, pour mémoire, la matrice simplifiée des coûts 2016

Population desservie :	15 072	15 072	15 072	15 072	15 072	15 072	15 072	15 072
Tonnages de référence	1 541	813	1 608	3 886	7	72	3	7 930
DONNEES 2016	Ordures Ménagères PAP	Verre AV	Recyclables AV	Déchèteries	Encombrants PAP	Biodéchets des Pros	Autres services Déchets Sauvages	Total
Charges de structure-communication	97 514 €	10 648 €	39 722 €	86 901 €	1 268 €	2 932 €	2 358 €	241 342 €
Pré collecte - collecte	292 529 €	41 237 €	56 850 €	168 955 €	5 155 €		12 196 €	576 923 €
Transfert / transport	41 922 €	15 866 €	27 332 €	97 671 €	779 €	- €	- €	183 571 €
Traitement	188 503 €	- €	128 839 €	183 626 €	869 €	- €	351 €	502 187 €
TVA Acquitée	10 100 €	2 284 €	4 840 €	13 121 €	425 €	1 607 €	28 €	32 405 €
Sous Total Charges HT	620 467 €	67 751 €	252 743 €	537 153 €	8 071 €	2 932 €	14 906 €	1 504 023 €
Sous Total Charges TTC	630 567 €	70 035 €	257 583 €	550 274 €	8 496 €	4 539 €	14 934 €	1 536 428 €
Ventes de matières / Autres produits	4 066 €	23 923 €	76 782 €	64 967 €	- €	- €	12 993 €	182 731 €
Soutien écoorganismes	8 398 €	7 069 €	129 026 €	59 924 €	- €	- €	- €	204 417 €
Reprise de subventions	9 626 €	- €	1 543 €	5 778 €	- €	- €	- €	16 947 €
Sous Total recettes	22 089 €	30 992 €	207 352 €	130 669 €	- €	- €	12 993 €	404 094 €
Coût service HT	598 378 €	36 760 €	45 391 €	406 484 €	8 071 €	2 932 €	1 913 €	1 099 928 €
Coût service TTC	608 478 €	39 044 €	50 231 €	419 605 €	8 496 €	4 539 €	1 941 €	1 132 334 €
Coût par habitant HT	39,70 €	2,44 €	3,01 €	26,97 €	0,54 €	0,19 €	0,13 €	72,98 €
Coût par habitant TTC	40,37 €	2,59 €	3,33 €	27,84 €	0,56 €	0,30 €	0,13 €	75,13 €
Coût par tonne HT	388 €	45 €	28 €	105 €	1 153 €	41 €	638 €	139 €
Coût par tonne TTC	395 €	48 €	31 €	108 €	1 214 €	63 €	647 €	143 €



MATRICE 2017

Le document ci-dessous reprend la présentation simplifiée des coûts du service déchets pour l'année 2017.

Population desservie :	15 072	15 072	15 072	15 072	15 072	15 072	15 072	15 072
Tonnage :	1591	796	1 041	3927	7	60	3	7425
Données 2017	Ordures ménagères PAP	Verre AV	Recyclables AV	Déchèterie	Encombrants en PAP	Biodéchets des Pros	Autres services dépôts sauvages	Total
Charges de structure								
Communication /	90 387 €	10 562 €	37 219 €	86 693 €	678 €	2 576 €	6 641 €	228 116 €
Pré collecte - collecte	264 961 €	45 899 €	62 003 €	186 701 €	2 133 €	- €	37 219 €	598 916 €
Transfert / Transport	56 196 €	14 145 €	26 409 €	114 710 €	896 €	- €	- €	212 356 €
Traitement	193 762 €	- €	123 536 €	191 966 €	857 €	14 685 €	351 €	525 157 €
TVA acquittée	11 316 €	1 887 €	6 267 €	15 532 €	292 €	1 505 €	93 €	36 893 €
Sous Total charges HT	605 306 €	70 607 €	249 166 €	580 070 €	4 564 €	17 262 €	44 211 €	1 571 185 €
Sous Total charges TTC	616 623 €	72 494 €	255 433 €	595 602 €	4 857 €	18 767 €	44 304 €	1 608 078 €
Ventes de matières / autres produits	6 112 €	23 661 €	83 561 €	79 756 €	8 €	32 €	3 164 €	196 292 €
Soutiens ecoorganismes	8 331 €	7 301 €	164 731 €	54 260 €	- €	- €	- €	234 623 €
Reprises de subventions	6 978 €	- €	1 491 €	5 778 €	- €	- €	- €	14 247 €
Sous Total recettes	21 420 €	30 962 €	249 783 €	139 794 €	8 €	32 €	3 164 €	445 162 €
Coût service HT	583 886 €	39 645 €	- 617 €	440 276 €	4 556 €	17 230 €	41 047 €	1 126 023 €
Coût service TTC	595 203 €	41 532 €	5 650 €	455 808 €	4 848 €	18 735 €	41 140 €	1 162 916 €
Coût par habitant HT	38,74 €	2,63 €	- 0,04 €	29,21 €	0,30 €	1,14 €	2,72 €	74,71 €
Coût par habitant TTC	39,49 €	2,76 €	0,37 €	30,24 €	0,32 €	1,24 €	2,73 €	77,16 €
Coût par tonne HT	367 €	50 €	- 1 €	112 €	651 €	287 €	13 682 €	152 €
Coût par tonne TTC	374 €	52 €	5 €	116 €	693 €	312 €	13 713 €	157 €



COUT GLOBAL DU SERVICE

Pour l'année 2017, le coût du service déchets s'établit à 1,162 millions d'euros TTC, (hausse de 2.7 %)

➤ Coût global TTC par flux

Type de flux	2016	2017	% total 2017
Ordures Ménagères résiduelles (OMR)	608 478 €	616 623 €	52.06 %
Verre	39 044 €	41 532 €	3.50 %
Recyclables	50 231 €	5 650 €	0.47 %
Déchèteries	419 605 €	455 808 €	38.48 %
Encombrants PAP	8 496 €	4 848 €	0.42 %
Biodéchets des Pros	4 539 €	18 735 €	1.59 %
Autres services Déchets sauvages	1 941 €	41 140 €	3.48 %

Le flux OMR et les déchèteries représentent 90 % du coût du service.

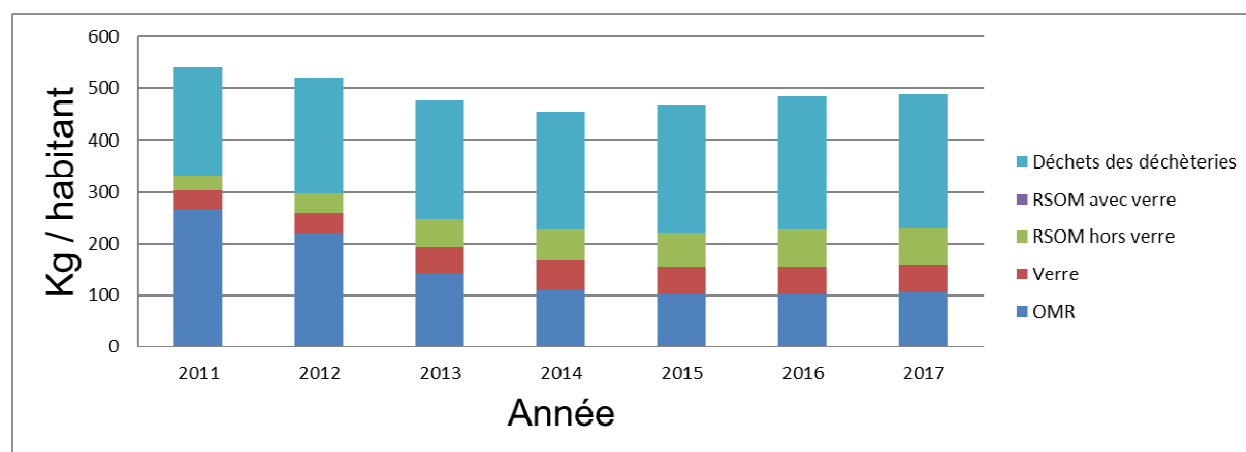
La collecte sélective (verre et emballages) occupe une place assez faible dans les coûts du service : 3.97 %.

Pour chaque flux, on distingue les frais généraux (frais de structure...), les frais de collecte (bacs, véhicules, agents...) les frais de transit/transport, les frais de traitement et la TVA.

Les déchets sauvages représentent 3.48 % du coût du service.

On trouve en recette, principalement les ventes de matériaux, les soutiens des Eco organismes et la redevance.

Evolution des flux collectés



Tous les coûts ci-dessous sont en €HT, sauf mention contraire.



3-2- LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Il s'agit du principal poste de dépense du service puisque ce flux représente plus de 50 % des coûts.

➤ Frais généraux / communication / prévention : 90 387 € (-7.31 %)

Les frais généraux comportent les frais de gestion des agents (direction, administration des ressources humaines), les coûts liés au bâtiment, la téléphonie, les fluides, etc...

Au sein de ce bloc, les dépenses de communication et de prévention sont en hausse par rapport à 2016 : 4 338.05 € (+ 60.67 %).

➤ Charges de collecte et pré-collecte : 264 941€ (- 9.42 %)

Il s'agit principalement de la fourniture et de la maintenance des bacs, ainsi que des moyens dédiés à la collecte (véhicules et agents).

Le passage en mono ripeur à partir de septembre 2014 sur quasiment toutes les tournées, a permis de baisser cette charge.

Ce bloc de dépenses reste la principale piste d'optimisation des dépenses à l'avenir.

Les prochaines pistes d'amélioration sont :

- L'optimisation des circuits de tournées,
- Le déploiement de points de collecte semi enterrés pour supprimer la collecte en porte à porte de certains écarts,
- La réduction des gabarits des véhicules de collecte,

➤ Charges de transfert et transport : 56 196 € (+ 33.83 %)

Il s'agit des coûts associés au quai de transfert ainsi qu'au véhicule (semi et remorques FMA) et agents mobilisés sur ces opérations.

Ces coûts sont en hausse. Cette hausse se justifie par le besoin de prendre des prestataires extérieurs afin d'assurer le service en raison de nombreux arrêts maladies.

➤ Coût de traitement : 193 762 € (+ 2.79 %)

Il s'agit des coûts d'incinération, en partie compensés par les recettes liées à la valorisation énergétique (vente d'électricité). Ces coûts sont en hausse par le fait d'une augmentation des tarifs des coûts des prestataires.

De plus, depuis 2015, le SMD a instauré une contribution basée non plus sur le tonnage incinéré, mais sur le nombre d'habitants. Cette disposition vise directement les collectivités qui sont passées à la redevance incitative et dont les tonnages ont fortement décliné.

➤ Coût dépôts sauvages : 41 047 €

Il s'agit des coûts de traitement des déchets sauvages constatés par les services de la police territoriale. Service en place depuis mi-2016. Comme prévu les années précédentes, nous constatons une large augmentation. Des moyens de prévention et de sensibilisation doivent être mis en place.

➤ Produits OMR : 21 420 € (- 3.03 %)

Ils se composent de soutiens sur les tonnes incinérées, de reprises de subventions, d'aides à l'emploi et de prestations facturées (vente de composteurs).



Les produits perçus sur ce flux sont faibles, puisque les ordures ménagères résiduelles ne font pas l'objet de valorisation matière.

A noter que la valorisation énergétique (vente de la production d'électricité par l'incinérateur grâce au brûlage des déchets) est déjà déduite par le prestataire dans le coût facturé par tonne incinérée.

3-3 - LA COLLECTE DU VERRE

Le coût de ce flux reste assez faible : 39 645 € ce qui représente moins de 4 % du coût total, les charges 70 607 € étant en grande partie compensées par les produits 30 962 €.

Compte tenu des montants en jeu, les variations d'une année sur l'autre sont peu significatives, notamment du fait de la difficulté de mettre en place un suivi analytique précis sur un service en régie.

➤ Frais généraux / communication / prévention : 10 562 € (-0.81 %)

Les frais généraux sont ventilés entre les différents flux en fonction des tonnages collectés.

➤ Charges de collecte et pré-collecte : 45 899 € (+ 11.31 %)

A noter que le matériel de collecte est vieillissant.

Ces frais pourraient être réduits en revoyant l'implantation des bornes, la taille des bornes, ou le matériel de collecte notamment.

➤ Charges de transfert et transport : 14 145 € (- 10.85 %)

Il s'agit d'un matériau assez dense, dont les coûts de transport sont modérés.

➤ Coût de traitement : Néant.

Le verre donne lieu à une valorisation matière.

➤ Produits : 30 962 € (-0.1 %)

Il s'agit de vente de matière et de soutien des éco-organismes. Ces données dépendent des tonnes collectées uniquement car le cours de la matière première ne varie pas.

Au final, chaque tonne de verre coûte 52 € TTC à la collectivité : il est donc faux d'affirmer que le service gagne de l'argent avec le recyclage. Par contre, une tonne de verre correctement triée coûte 8 à 9 fois moins cher à la collectivité qu'une tonne de verre jetée dans les ordures ménagères.



3-4- LA COLLECTE DES RECYCLABLES HORS VERRE

Le coût à la charge de la collectivité est de 5 650 € TTC.

Les totaux des charges et produits de cette filière sont conséquents, mais le coût restant à la charge de la collectivité est plutôt faible.

➤ Frais généraux : 37 219 € (- 6.3 %)

Les frais généraux sont ventilés entre les différents flux en fonction des tonnages collectés.

➤ Frais de collecte et pré-collecte : 62 003 € (+ 9.06 %)

Les frais de collecte et de pré-collecte sont en augmentation. Cela est dû au vieillissement du matériel et au besoin d'optimisation des tournées.

➤ Frais de transfert/transport : 26 409 € (- 3.38 %)

La reprise en régie de cette activité permet de faire des économies. Pour mémoire, le coût est passé de 86 000 € en 2013, 34 000 € en 2015, 27 332 € en 2016 à 26 409 € en 2017.

➤ Coût de tri : 123 536 € (- 3.79 %)

Pour 2017, la valorisation matière a été plus importante, ce qui explique cette diminution des coûts. A noter que le coût du marché départemental est très inférieur au coût moyen national constaté. On peut s'attendre à une hausse d'au moins 20 à 30 % à partir de 2019 (fin du marché actuel).

➤ Ventes de Produits : 83 561 € (+ 8.83 %)

Cette donnée dépend du niveau des cours et des quantités triées.

➤ Soutiens des Eco organismes et reprise subventions : 166 222 € (+ 27.31 %)

Le financement du recyclage repose principalement sur le barème des soutiens d'Ecoemballage.

Toutefois, Ecoemballage dispose de certaines marges pour modifier ces barèmes et ces critères de versement. En conséquence, pour un même nombre de tonnes triées, les versements des soutiens peuvent varier de près de 40 000 €...

Cette absence de lisibilité pose des difficultés dans la prévision des coûts du service, d'autant plus que la majeure partie des aides sont versées à l'été de l'année N+1.



3-5- LA COLLECTE EN DECHETERIES

Avec 2 déchèteries pour 16 000 habitants, la CCBHV dispose d'un très bon niveau de service dans ce domaine.

Ceci explique le poids de ce flux (440 276 € HT) dans le coût global du service.

Cette organisation est pertinente au regard des tonnages captés par les déchèteries et du coût moyen à la tonne.

➤ Frais généraux et prévention : 86 693 € (- 0.24 %)

Cette petite baisse s'explique par la fermeture de la déchèterie de Fresse durant les travaux.

➤ Frais de collecte : 186 701 € (+10.5 %)

Il s'agit des frais de fonctionnement de la déchèterie (fluides, assurances, etc...) et des frais de gardiennage.

Un travail reste à mener sur la rationalisation de la fréquentation, sur l'adaptation des horaires (hiver/été) et sur le nombre d'agents selon les périodes.

➤ Transfert/transport : 114 710 € (+17.45 %)

La dépense correspond aux charges (véhicules + agents) pour transporter les déchets vers les différents points de valorisation/traitement. Là encore, le matériel est vieillissant et le besoin de prestations extérieures explique cette hausse pour 2017.

➤ Traitement : 191 966 € (+ 4.52 %)

Cette charge correspond principalement à l'incinération du tout-venant, au tri des cartons, au traitement des déchets verts, des déchets dangereux et du plâtre.

➤ Les recettes : 139 794 € (+ 6.98 %)

Elles se composent essentiellement des ventes de produits (79 756€), des soutiens (54 260€) et des reprises de subventions (5 778€).

Elles dépendent des tonnages collectés, de la qualité du tri, des cours des matières premières et des barèmes des soutiens des EcoOrganismes. On peut souligner une augmentation des soutiens pour l'année 2017 de 22.76%.

La Collectivité doit continuer à agir principalement sur la qualité du tri.

3-6- LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

Le coût de ce service est en baisse en 2017 soit 4 564 € (-43.45%).

La réforme mise en place en 2014 (arrêt des collectes systématiques en porte à porte / mise en place d'une collecte groupée à la demande) permet donc d'économiser chaque année. Les usagers se rendent plus régulièrement dans les déchèteries.

3-7- COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS

Démarrée en octobre 2013, cette collecte (16 points de collecte sur le territoire) représente une charge de 17 230 € HT. Pour mémoire, la charge 2015 représentait 22 284 €, en 2016 2 932 € (sans les frais de traitement). A noter que cette prestation a été entièrement sous traitée à un prestataire privé (SITA), compte tenu de ses spécificités.



POINTS THEMATIQUES

➤ Point sur : les charges de structure – communication – prévention

Avec 228 116 € (15.13 € par habitant) de charges de structures, la CCBHV se situe très au-delà de la moyenne nationale puisque la majorité des services affichent entre 7 et 10 € de charges de structures et 2 € de charges communication et prévention.

A noter que chaque collectivité est libre d'affecter une part plus ou moins importante de ses frais généraux au service déchets. Pour 2017, les frais de ce chapitre ont diminué de 5.35 %.

➤ Point sur : les charges de pré collecte et collecte

Les charges de collecte (véhicules – agents) et pré collecte (conteneurs, sacs) représente une dépense de 598 916 € (+3.81%) sur un total de 1.162 millions d'euros, soit 51.5 %.

La quasi-totalité du service est assuré en régie. On constate une baisse par rapport à l'année 2015 (622 051€), mais une légère hausse par rapport à 2016 (576 923 €).

Les charges de pré collecte ne représentent pas un gisement d'économies important. Il en va différemment des charges de collecte.

La collectivité pourra profiter des départs en retraite à venir pour ajuster ses moyens à l'évolution des tonnages et du service rendu.

Le renouvellement du parc de véhicule sera aussi l'occasion de mener une réflexion sur cet aspect du service et son organisation.

Il s'agit du principal levier d'économies pour les années à venir.

➤ Point sur : les charges de transfert et de traitement

Ces prestations se montent en 2017 à 212 536 € (pour mémoire 183 571 € en 2016), soit 18.26 % du total.

La majorité des transports sont assurés en régie. Comme précisé précédemment, en 2017, nous avons fait appel à des prestataires extérieurs afin d'assurer le service.

Les marges de manœuvre dans ce domaine sont faibles.

➤ Point sur : les charges de tri et traitement des déchets

Les coûts de tri et traitement des déchets représentent une part très importante des dépenses du service déchets. Les 525 157 € (+4.57 %) dépensés en 2017 se répartissent comme suit :

<u>DEPENSES</u>	<u>COUTS 2017</u>	<u>2016</u>
INCINERATION DES OMR	194 000 €	188 000 €
TOUT VENANT (DECHETERIES)	84 000 €	84 000 €
TRI DES EMBALLAGES HORS VERRE (BORNES DE TRI)	123 000 €	129 000 €
TRI PAPIERS-CARTONS (DECHETERIES)	44 000 €	21 000 €
DECHETS VERTS	39 000 €	41 000 €
BIODECHETS	15 000 €	15 000 €
DECHETS DANGEREUX	14 000 €	15 000 €
PLATRE, HUISSERIES, AMIANTE	12 000 €	9 000 €

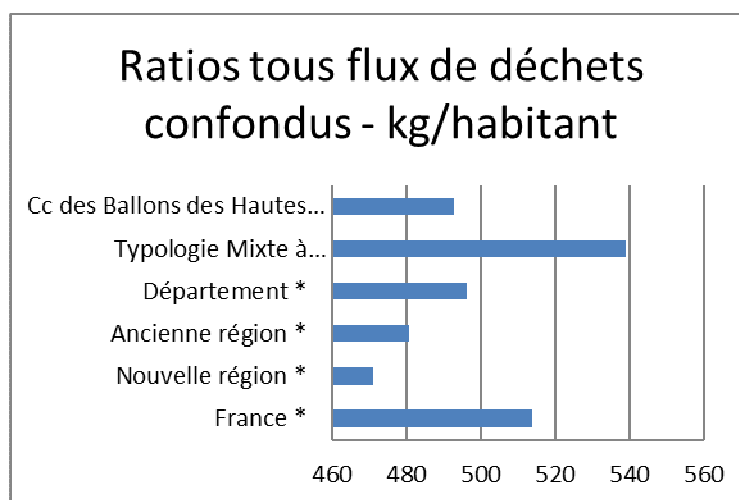
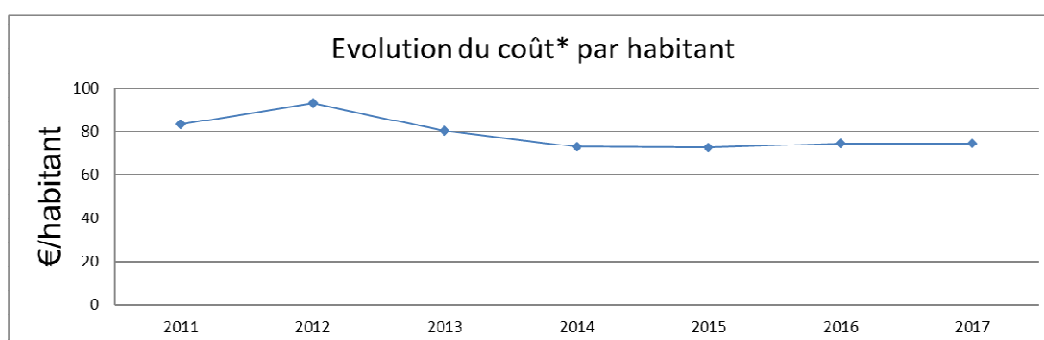


Certaines factures incluent également la prestation de transport (déchets verts) ou de collecte (biodéchets).

Enfin, certains flux de déchets génèrent également des recettes : c'est le cas du tri sur lequel la collectivité retouche les produits des ventes de matériaux et les soutiens des éco-organismes.

La plupart des charges dépendent de marchés passés par le SMD qui exerce la compétence traitement, ou par des filières REP (DEEE, Meubles, etc...) pour lesquelles les barèmes sont nationaux.

La collectivité n'a pas directement la main sur cette dépense. Elle peut toutefois agir sur les tonnages collectés ou sur la qualité du tri.



(*) Donnée issue de la dernière enquête collecte publiée par l'ADEME

➤ [Point sur : les soutiens des Eco organismes](#)

La CCBHV perçoit des soutiens des Eco Organismes, soit du fait de l'augmentation des tonnages, de l'augmentation des barèmes, de l'apparition de nouvelles filières REP (ECODDS, REP Meubles, ...).

Les soutiens prennent différentes formes :

- Soutiens financiers : versements en fonction des tonnages collectés par exemple,
- Prise en charge de la pré-collecte (fourniture des bennes dans le cas de la filière meubles),
- Prise en charge du transport (cas des DEEE, des DDS, des Meubles),
- Prise en charge du traitement.



Ecoemballage reste le principal éco organisme contributeur.

Au titre de l'année 2017, la CCBHV a perçu 234 623 € (+14.78 %) de soutiens.

➤ Point sur : le coût par habitant

Avec un coût par habitant qui s'établit à 74.71 € HT, la collectivité se situe désormais très nettement sous la moyenne nationale (85 € en 2013).

Le coût national moyen du service public de gestion des déchets est de 85 € par habitant

Les coûts par habitant sont la résultante des charges fixes d'une part, et des charges variables (produit des coûts par tonne et des quantités collectées), d'autre part. En conséquence, le principal facteur de dispersion des coûts par habitant est souvent la quantité de déchets collectés par habitant et, indirectement, les coûts par tonne collectée (dont les facteurs de dispersion ont été présentés précédemment).

En € HT/hab.



* Percentiles : 80% des collectivités dans cette fourchette de coûts

Un objectif de coût de service inférieur à 70 € HT est envisageable, tout en préservant un bon niveau de service. Ceci nécessitera de revoir l'organisation et les moyens dédiés à la collecte, notamment sur les flux ordures ménagères et déchèteries.

Le coût des ordures ménagères résiduelles ressort très en dessous de la moyenne nationale du fait des faibles tonnages collectés. Par contre, des efforts restent à faire sur les coûts de collecte.

Le coût relatif à la gestion des déchèteries est supérieur à la moyenne nationale. A noter qu'avec deux déchèteries sur son territoire, la CCBHV est mieux dotée que la moyenne (1 déchèterie pour 12 000 habitants). Un travail d'optimisation (horaires d'ouverture, taille des équipes) sera à engager.

Les coûts de collecte des emballages sont proches de la moyenne. Les écarts sont peu significatifs car les choix de ventilation des charges de la régie peuvent engendrer facilement des variations de quelques euros.

A noter que le marché de tri des emballages porté par le SMD est financièrement très favorable ce qui explique une partie des écarts.

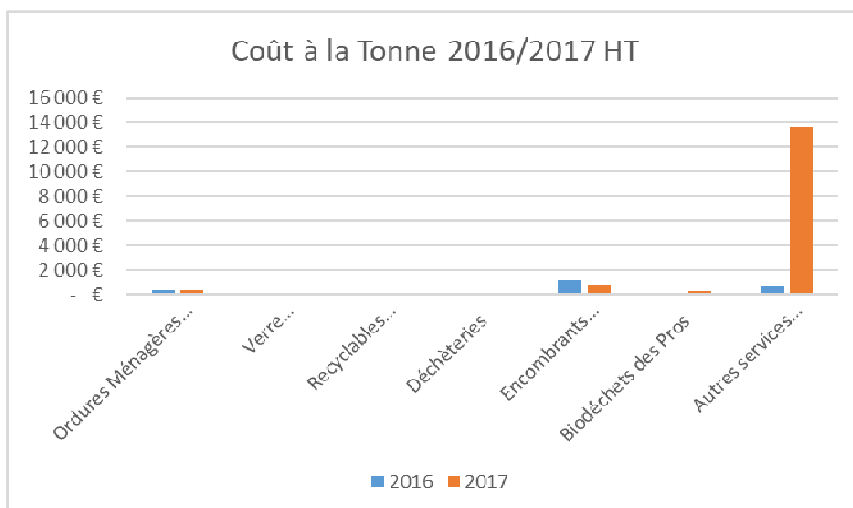
Les autres flux (encombrants, biodéchets) sont nettement moins coûteux que la moyenne. Ils peuvent aussi être le signe d'un niveau de service plus faible : absence de collecte des cartons des entreprises en porte à porte, etc...

Au global, le coût du service est très nettement inférieur au coût moyen national, malgré 4 années de décalage (données nationales 2013).

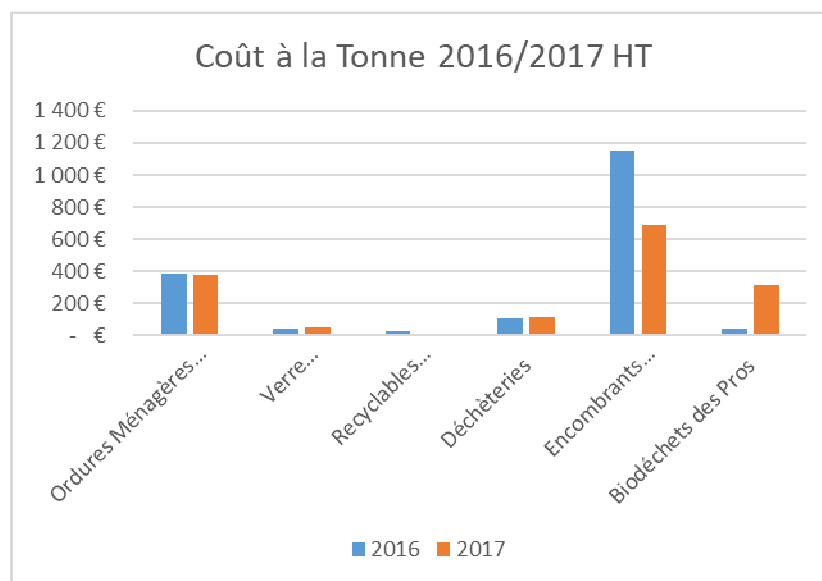


➤ Point sur : le coût à la tonne

Le coût moyen à la tonne s'établit à 152 € HT (+ 9.35%), avec une forte dispersion :



Coûts 2017 intégrant les déchets sauvages



Coûts 2017 hors déchets sauvages

Tous les flux ont un coût pour la collectivité, contrairement à ce qui est parfois imaginé par les usagers. On peut également noter l'importance du tri pour la maîtrise du coût du service, les tonnes triées et valorisées ayant un coût unitaire nettement plus faible que les déchets non valorisables.



➤ [Point sur la facturation](#)

La CCBHV assure en régie le calcul et l'édition de la facturation de la redevance.

Un agent assure le suivi des dossiers clients, l'intégration des données de collecte, la gestion des bacs et des sacs prépayés.

2 factures semestrielles sont émises : en mai et en novembre.

Le recouvrement est théoriquement assuré par les services de la trésorerie. En complément, le service a recruté un contrat aidé à temps partiel (20 heures hebdomadaires) et à durée déterminée.

Pour l'année 2017, le montant des factures de la redevance OM et redevance spéciale émises s'élève à 1 453 755 €, pour un coût de service de 1 162 916 € TTC.

Le taux de couverture des coûts du service par le montant théorique facturé est donc de 125 %.

Toutefois, ce taux de couverture des charges par la redevance ne tient pas compte :

- Des impayés (environ 6.5 %)
- Des retraitements comptables liés à la méthode comptacoût qui entraîne un décalage entre la comptabilité réelle et le coût calculé (par exemple, les durées des amortissements sont retraitées)

CONCLUSION

La redevance incitative continue de produire ses effets : les tonnages en légère hausse cette année continuent leur évolution. Ceux-ci devraient désormais évoluer dans une moindre mesure ou se stabiliser.

Un travail conséquent reste à faire sur l'optimisation des collectes pour adapter l'outil de travail à ses évolutions de tonnages. Il faudra faire évoluer la flotte de véhicules, faire évoluer les horaires des déchèteries, etc...

Les coûts s'inscrivent en nette baisse pour la 3^{ème} année de suite. Le coût du service est toujours impacté par les effets des hausses des coûts de prestations (marché de tri, d'incinération, etc...), des hausses de fiscalité (TGAP, etc..) ou des contraintes réglementaires (mise aux normes des déchèteries).

La maîtrise du niveau des impayés est aussi un paramètre important.

Enfin, un travail spécifique sera à mettre en place sur la qualité du tri en général, et sur le tri des emballages en particulier.